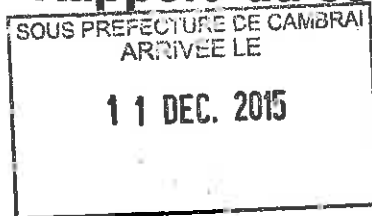


République Française

oooooooooooooooooooooooooooo

Rapport du commissaire enquêteur



Enquête Publique concernant

**la demande d'autorisation, présentée par la société WEB Energie du Vent,
d'exploiter un parc de SIX aérogénérateurs dit « Les Portes du Cambrésis »
sur les communes de Flesquières et de Cantaing-sur-Escaut**

oooooooooooooooooooooooooooo

Vu l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Nord

En date du 17 septembre 2015

Vu la décision de La Présidente du Tribunal Administratif de LILLE

n° E 15000169 / 59 du 19 août 2015

SOMMAIRE

1-1	:	Présentation	page 3
1-2	:	Objet de l'enquête	page 3
1-3	:	les Enjeux	page 3
1-4	:	Concertation et Information	page 4
2-1	:	Organisation et Déroulement	page 5
2-2	:	Composition du dossier d'enquête	page 6 et 7
3-1	:	Contribution du public	page 8
3-2	:	Analyse qualitative des observations et des courriers reçus	page 9
3-3	:	Conclusion du Rapport	page 10 et 11



1-1 Présentation

La S.A.S. Parc éolien des Portes du Cambrésis, société au capital de 10.000 € , ayant son siège social: 15, rue de Bruxelles 75009 PARIS, a déposé une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l' Environnement pour la construction, la mise en service et l'exploitation de son parc éolien qui sera situé sur les communes de Flesquières et Cantaing-sur-Escaut.

La S.A.S. Parc éolien des Portes du Cambrésis est attachée à la S.A.S.U. Web Energie du Vent ayant également son siège social au 15 rue de Bruxelles à Paris. Web Energie du Vent a été créée en 2003, son capital est de 1.637.000 € son chiffre d'Affaires 2014 est de 2.528.800 €.

Ses adresses Web sont : www.webenergieduvent.fr ainsi que www.windenergie.at

Actuellement en France, le groupe gère l'exploitation de plusieurs parcs éoliens.

1-2 Objet de l'enquête

Le projet consiste à installer et développer un parc éolien de 6 aérogénérateurs sur les communes de Flesquières et Cantaing-sur-Escaut toutes deux situées dans le Nord.

Ces communes sont rattachées à la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

La zone d'implantation de ce projet se situe sur une plaine agricole ouverte, légèrement vallonnée, située à environ 8 Kms au SUD-OUEST de la ville de Cambrai.

L' altitude du projet (aux environs de 116 m) et le potentiel éolien du département du Nord permettent une ressource de vent suffisante pour justifier le présent projet. Ce potentiel a été validé par une période de mesure de vent avec une vitesse moyenne de 6 ms à 50 mètres du sol.

Ce projet est conforme au code de l'environnement, notamment ses articles L512-2 ; R123-6 à R123-22 et R512-14 à R512-25, ainsi qu'au code du travail, notamment ses articles L4612-15 et R4612-4.

Depuis la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime de Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)

Le décret n° 2011-984 du 23 août 2011, modifie la nomenclature des installations classées en créant une rubrique dédiée aux aérogénérateurs.

Sont soumis au régime de l'autorisation, les installations d'éoliennes comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres, ainsi que ceux d'une hauteur comprise entre 12 et 50 mètres et d'une puissance inférieure à 20 MW.

Le présent projet est donc bien soumis à autorisation.

La présente enquête a été prescrite par un arrêté de Monsieur Le Préfet du Nord en date du 17 septembre 2015.

1-3 Enjeux

La nécessité de développer rapidement l'énergie éolienne, répond aujourd'hui à des engagements politiques et réglementaires devant satisfaire les engagements internationaux de réduction de gaz à effet de serre de notre pays (accords de Kyoto), mais aussi plusieurs directives européennes très importantes.

A la signature du protocole de Kyoto, en 1997, l' Union Européenne (UE) s'était fixée pour objectif, dans la directive 2001/77/CE, d'augmenter la part des énergies renouvelables qui devront représenter 23 % de la consommation électrique européenne à l'horizon 2020.



A cet effet :

- La Loi N° 2001-153 du 19 février 2002 (article 1) dit que : « *la lutte contre l'intensification de l'effet de serre et la prévention des risques liés au réchauffement climatique sont reconnues priorités nationales* »
- la Loi dite P.O.P.E. du 13 juillet 2005 a confirmé, outre l'importance donnée à l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'intérêt du développement des énergies renouvelables.
- Les objectifs de l'arrêté PPI (Programmation Pluriannuelle des investissements) du 15/12/09 sont de 25.000 MW éoliens en fonctionnement au 31 décembre 2020 (19.000 MW à partir de l'énergie éolienne terrestre et 6.000 MW à partir de l'énergie éolienne en mer et des autres énergies marines)
- La Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 « *visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes* », dite Loi Brottes est parue au Journal Officiel le 16 avril 2013.
Ce texte supprime les Zones de Développement de l' Eolien (ZDE) qui faisaient doublon avec les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) , eux-mêmes inscrits en annexe des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE). Le SRE devient donc le schéma de référence pour l' instruction des dossiers éoliens. Le seuil des 5 mâts pour la construction d' un parc éolien disparaît également.

Le projet de la S.A.S. Parc Eolien des Portes du Cambrésis entre donc parfaitement dans le cadre de la réglementation ci-dessus énumérée en répondant à la lutte contre l'intensification de l'effet de serre.

1-4 Concertation et Information

Ce projet est la suite d'un projet accepté en 2005 mais non réalisé de l'implantation de neuf éoliennes plus petites (80 mètres de hauteur) Ce projet implanté trop près de l'ancienne base d'aviation de la commune d'Épinoy avait été bloqué par les contraintes militaires liées aux distances minimum imposées par leurs radars.

Ce nouveau dossier concerne six éoliennes plus grandes qui produiront 4 fois plus d'énergie que le projet antérieur. Il a été initié en 2007 selon le processus suivant :

Délibération favorable du conseil municipal de Cantaing-sur-Escaut le 30 mai 2007
Délibération favorable du conseil municipal de Flesquières le 03 juillet 2007
Bulletin municipal de Cantaing-sur-Escaut en septembre 2007, début 2008, Avril 2011, début 2012
Bulletin municipal de Flesquières début 2008, début 2012, début 2013
Article dans « La Voix du Nord » le 18 novembre 2013
Affichage de la déclaration préalable du mât de mesure du vent sur la RD92 début 2014
Lettre d'information disponible en Mairies de Flesquières et Cantaing en avril 2014
Bulletin municipal de Cantaing en avril 2015
Panneaux d'affichage sur les parcelles concernées, septembre 2015
Affichage dans les 26 communes dans le rayon des 6 Kms , septembre 2015
Tenue d'une réunion publique d'information à Flesquières le 08 octobre 2015



Toutes ces informations sont reprises dans deux documents :

- *Liste non exhaustive des communications publiques entre 2007 et 2015*
- *Compte rendu de la réunion publique d'information à Flesquières le 08 octobre 2015*

Ces deux documents ont été annexés au dossier d'enquête

2-1 Organisation et Déroulement

J'ai été désigné commissaire titulaire pour cette enquête publique par décision de Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Lille en date du 19 août 2015; Monsieur Bernard ROUSSEL ayant été désigné comme commissaire suppléant.

Je me suis rendu , le mercredi 23 septembre 2015 à Flesquières où j'avais rendez vous :

à 09H30 avec Mr J.B. LALOT responsable du projet chez WEB Energie. Mr Lalot m'a fait visiter le site complet d'implantation pour les six éoliennes du projet

à 10H30 en Mairie de Flesquières , réunion avec Mr Lalot et Messieurs les Maires de Flesquières et de Cantaing-sur-Escaut. L'historique du projet m'a été expliqué et développé. il m'a été parfaitement répondu aux diverses questions que j'y ai formulées

Aux fins de vérifier l'affichage et conformément à l' Article n° 5 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet , je me suis rendu le 13 octobre 2015 sur les communes concernées par le périmètre requis. J'ai pu vérifier que les affichages avaient bien été effectués en Mairie sur les panneaux destinés à l'information du public.

La société Web Energie a mandaté 2 Huissiers de Justice, (un pour les communes situées dans le département du Nord l'autre pour les communes du département du Pas de Calais) aux fins de se faire établir deux constats officiels d'affichage. Ces constats ont été effectués le 30 septembre 2015.

J'ai annexé ces deux constats au dossier d'enquête.

Les parutions officielles dans la presse ont été diligentées par Monsieur Jean Louis Pigeau de la D.D.TM. Nord dans les deux quotidiens régionaux suivants :

La Voix du Nord - les vendredis 03 et 24 janvier 2014


Le Syndicat Agricole

dans le N° 8618 de la semaine du 28 décembre 2013 au 03 janvier 2014

dans le N° 8624 de la semaine du 18 au 24 janvier 2014

Par message internet en date du 02/12/2015 Monsieur Jean Louis PIGEAU de la DDTM 59 m'a confirmé que les 2 publications légales requises ont bien été programmées et effectuées pour le Nord et le Pas de Calais.

- J'ai annexé ce message internet au dossier

 5

Conformément à l'article 3 de la décision du 19 août 2015 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Lille une attestation du versement de la provision de 1.200 € à la caisse des dépôts et consignations – fond d'indemnisation des commissaires enquêteurs m'a été fournie sous référence FD/2015-4148 en date du 03 décembre 2015.

Cette attestation a été annexée au dossier.

L'enquête s'est déroulée du jeudi 15 octobre 2015 à 08H00 au lundi 16 novembre 2015 à 17H00.

Mes permanences se sont tenues :

A La Mairie de Flesquières : les

- jeudi 15/10/2015, de 09H00 à 12H00 (journée d'ouverture de l'enquête)
- vendredi 23/10/2015, de 14H00 à 17H00
- jeudi 05/11/2015, de 14H00 à 17H00
- lundi 16/11/2015, de 14H00 à 17H00 (journée de clôture de l'enquête)

A la Mairie de Cantaing-sur-Escout: le

- mercredi 28/10/2015, de 14H00 à 17H00

Cette enquête s'est déroulée dans un climat calme et serein tout en étant parfois passionné.

J'ai clôturé les deux registres d'enquête le lundi 16 novembre 2015 à 17H00 précises.

Ces registres d'enquête ont reçu TREIZE observations écrites.

(Deux sur le registre dédié à la commune de Cantaing-sur-Escout - Onze sur celle de Flesquières.)

2-2 Composition des Dossiers d'enquête

Les deux Dossiers, mis à la disposition du public en Mairies de Flesquières et de Cantaing sur Escout durant toute la durée de l'enquête, comportaient les éléments suivants :

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles , plus :

- la demande d'autorisation unique d'exploiter, en date 12/12/2014, adressée à Monsieur Le Préfet du Nord par la SAS Parc Eolien des Portes du Cambrésis.
- l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Nord prescrivant cette enquête publique,
- l'avis de l'autorité environnementale en date du 06 juillet 2015
- Un dossier de demande d'exploiter - dossier d'autorisation unique – Pièce N° 1 , composé de :

A - Données générales

B – Données sur le projet

C – Présentation et capacités du demandeur


- D – Analyse de l'état initial*
- E – Effets potentiels sur l'environnement*
- F – Effets cumulés*
- G – Esquisses des principales solutions de substitution*
- H – Mesures d'évitement, réductrices, compensatoires et d'accompagnement des impacts*
- I – Compatibilité avec les documents d'urbanisme et autres plans et programmes mentionnés à l'article R.122-17 du Code de l'Environnement*
- J – Identification et caractérisation des potentiels de danger*
- K – Méthodes utilisées et difficultés rencontrées*
- L – Notice d'hygiène et de sécurité*
- M – Conclusions (avec les annexes)*

- Un résumé non technique détaillé comportant 55 pages – Pièce N° 2 –
- Eléments de la demande de permis de construire, plans d'ensemble et des abords - pièce N° 3

Ce dossier a été élaboré avec le concours du cabinet : Environnement Qualité Services

J'ai annexé à ces dossiers les pièces suivantes :

- Le courrier de demande d'autorisation adressé à Mr Le Préfet du Nord en date du 12/12/2014
- L'Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique en date du 17/09/2015
- L'Avis de l'Autorité Environnementale en date du 06/07/2015
- Attestation de la DDTM pour les 2 publications légales en date du 02/12/2015
- Attestation du versement de la provision auprès de la Caisse des dépôts et Consignations
- Un courrier de la Sté TRAPIL sous réf : SYP/NEB/ODC/CL/0424-15 du 29 mai 2015
- Un courrier de la Direction générale de l'Aviation civile en date du 13/04/2015
- Un courrier de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat en date du 16/04/2015
- Un second courrier de cette même Direction Aéronautique d'Etat en date du 21/04/2015
- Un procès verbal de constat d'Huissier de Beaumetz les Loges en date du 29/09/2015
- Un procès verbal de constat d'Huissier de Cambrai en date du 30/09/2015
- Le certificat d'Affichage délivré par Mr le Maire de Flesquières en date du 16/11/2015
- Le certificat d'Affichage délivré par Mr Le Maire de Cantaing sur Escaut du 17/11/2015
- Extrait des délibérations du conseil municipal de Raillencourt Sainte Odile du 29/10/2015
- Extrait des délibérations du conseil municipal de Flesquières du 15/10/2015
- Extrait des délibérations du conseil municipal de Cantaing-sur-Escaut du 23/11/2015
- Un document broché- Compte rendu Réunion Publique – Flesquières du 08/10/2015
- Un document broché – Liste non exhaustive des communications publiques de 2007 à 2015
- Un document broché – Mémoire réponse de Web Energie - doublé par un DVD également annexé – ce mémoire pouvant être consulté par le lien Internet <http://we.tl/b7GpFuUuzP>
- Un mail de Mme Maggy Couvreur (transmis par la DDTM) en date du 21/09/2015
- Un courrier reçu de Mr Gabriel BOURRIER en date du 15/10/2015 avec avis défavorable
- le courrier en date du 09/11/2015 remis par Mr et Mme Eric CORBIER
- Un mémoire de 12 pages remis le 16/11/2015 par MR Jean Pierre LEROY
- le courrier en date du 18/11/2015 remis par Marian PIASECKI
- le courrier remis le 16/11/2015 par Mme Brigitte SILVERT-PEUGNIEZ
- le courrier en date du 15/11/2015 remis par Audrey SILVERT
- le courrier en date du 09/11/2015 remis par Mr David CARBENAY
- deux courriers adressés à Monsieur le Sous-Préfet datés du 16/11/2015 remis tous les deux par Mme Christelle DRILLEAUD



7

- le courrier (non daté) envoyé par Mr Antoine BONDUELLE - conseiller au CESE --
- le courrier en date du 16/11/2015 remis par Mr Emmanuel LEVEUGLE
- un mémoire de 17 pages du 16/11/2015 remis par Mr Philippe GORCZYNSKI
- le courrier en date du 16/11/2015 remis par Mr Roland GUINET
- un courrier de 5 pages remis le 16/11/2015 par Mme Rose Marie TIRLAND
- mon procès verbal remis à la Sté Web Energie le 16/11/2015 demandant réponses aux différents courriers déposés en Mairie ainsi qu'aux observations écrites figurant sur les 2 registres d'enquête déposés en Mairie de Flesquières et de Cantaing-sur-Escaut.

3-1 Contribution du public

Pour cette enquête la participation du public a été limitée, une trentaine de personnes se sont déplacées pour les deux lieux de permanences. Certaines sont venues se renseigner sans déposer ni écrire d'observations sur les registres ouverts pour cette enquête.

Sur le Registre déposé en Mairie de Cantaing sur Escaut

Deux observations écrites y ont été portées :

Le 28/10/2015 Mr Philippe LECLERCQ de Cantaing n'exprime pas une hostilité au projet, il pose quatre questions.

Non daté Mr LEFEBVRE de GOUY , 13 rue du Château à Flesquières , là aussi pas d'hostilité mais également quatre questions posées.

Sur le registre déposé en Mairie de Flesquières

Treize observations écrites y ont été portées :

Non daté Mme Françoise SENECHAL 31 rue du Calvaire à Flesquières : est pour le projet

Non daté Mr Bertrand de VALICOURT 23 rue de là Haut à Flesquières : est pour le projet

Le 16/11/2015 Famille RINGEVAL-DUDICOURT 20 rue d'Artois à Flesquières : est pour le projet

Le 16/11/2015 Mr Roland GUINET dépose 1 courrier

Le 16/11/2015 Mme Rose Marie TIRLAND dépôt de 2 courriers

Le 16/11/2015 Mme Christelle DRILLEAUD demande si la nouvelle carte de zonage sismique a bien été prise en compte et dépose deux courriers dont un adressé à Mr Le Sous Préfet.

Le 16/11/2015 Marian PIADOCKI dépose d'un courrier

Le 16/11/2015 Mme Brigitte PENGINY SILVART dépose un courrier

Le 16/11/2015 Mme Audrey SILVART dépose un courrier



Le 16/11/2015 Mr Jean Pierre LEROY 84 Boulevard Faidherbe à CAMBRAI dépose un mémoire intitulé « Respectez – les »

Le 16/11/2015 Mr Bernard BASA 7 rue du Château à FLESQUIERES émet un avis négatif

Le 16/11/2015 Mme Christelle DRILLEAUD a porté DEUX observations écrites différentes :
- elle s'interroge sur la projection d'élément et les risque pour les automobilistes de l'A2- et A21
- et sur l'information donnée aux futurs citoyens sur leur territoire et en limite

Ces observations écrites confirment pour la grande majorité le dépôt de courriers énumérés en page 07 et 08 du présent rapport.

Ces courriers ont été annexés au dossier d'enquête déposé à la Sous Préfecture de Cambrai.

3-2 Analyse qualitative des observations et des courriers reçus

L'ensemble de ces observations et de ces courriers sont en majorité recevables et ont été analysés dans le mémoire réponse que m'a fourni la Société WEB Energie.

Je comprends parfaitement, les avis, les demandes et les craintes évoquées, je les analyse et les commente dans mes « **Conclusions motivées** »

Le dernier jour de réception du public, j'ai remis à Monsieur J.B. LALOT représentant la Sté Web Energie toutes les copies des observations et des courriers que j'avais reçus en lui demandant de me fournir un mémoire réponse.

Ce mémoire réponse m'a été expédié et daté du 26 novembre 2015.

Les réponses qui y ont été formulées sont également analysées et commentées dans mes **Conclusions Motivées**.


Je tiens à préciser ici que ce mémoire est en tous points concis et parfaitement explicite, cependant sa taille papier importante me conduit à vous communiquer le lien internet où il peut être consulté : <http://we.tl/b7GpFuUuzP> je joins également à ce rapport, ainsi qu'à mes conclusions motivées, un DVD numérique supportant ce mémoire.

Dans son courrier du 06 juillet 2015, « **Avis de l'autorité environnementale** » la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) relève la clarté de l'étude d'impact réalisée et la qualité de l'argumentaire qui méritent d'être soulignées.

« La description de l'état initial est de qualité. L'étude d'impact comporte une bonne synthèse des enjeux environnementaux. Le niveau de précision de l'analyse correspond aux enjeux identifiés, et s'appuie sur des méthodes fiables et adaptées »

Elle recommande également la mise en place de mesures de suivi précises sur l'avifaune, les chiroptères, le volet écologique et humain (et notamment acoustique) Donc avis favorable.

Dans son courrier en date du 29 mai 2015, la société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL) ne s'oppose pas au projet sous réserve de validation par la DREAL.



9

Dans son courrier en date du 13 avril 2015, la Direction de l'Aviation Civile émet un avis favorable

Dans son courrier en date du 16 avril 2015, la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat (DSAE) émet un avis favorable.

Dans son courrier en date du 21 avril 2015, la DSAE considérant que La Défense a arrêté toute activité aéronautique sur la plate forme de Cambrai-Epinoy et que le décret devrait être abrogé sous peu, cet organisme émet un avis favorable sous réserve d'un balisage diurne et nocturne.

En date du 29 octobre 2015, un extrait des délibérations du conseil municipal de la commune de Raillencourt-Saint-Olle qui à 18 voix contre 1 émet un avis DEFAVORABLE au projet.

En date du 14 octobre 2015, un extrait des délibérations du conseil municipal de la commune de Flesquières qui à 5 voix pour et 3 voix contre émet un avis FAVORABLE au projet

En date du 23 novembre 2015, un extrait des délibérations du conseil municipal de la commune de Cantaing-sur-Escaut qui à 7 voix pour et zéro contre émet un avis FAVORABLE au projet

A Noter :

Ce lundi 07 décembre 2015, en pleine rédaction de ce rapport, je réceptionne un courrier recommandé émanant du Commonwealth War Graves Commission daté du 04 décembre 2015.

Si je m'en tiens purement aux textes et aux articles de l'arrêté préfectoral concernant cette enquête, ce courrier reçu est hors délais de prise en compte.

Je l'annexe néanmoins au dossier et je développe dans mes conclusions ma position à ce sujet.

3-3 Conclusion du rapport :

Après étude et analyse j'estime que ce dossier de demande d'autorisation unique est complet et conforme à la législation en vigueur.

Comme le Directeur de la DREAL, j'ai apprécié la qualité de l'étude d'impact réalisée ainsi que celle de son argumentaire.

Je retiens surtout que Web Energie devra mettre en place des mesures de suivi très précises sur plusieurs domaines : avifaune, chiroptères, volet écologique humain , et autres engagements pris.

Un effort sur les mesures de compensation proposées devra être réalisé et surtout maintenu en restant régulièrement à l'écoute des résidents locaux.

J'ai apprécié un mémoire de réponse très étoffé, répondant clairement aux interrogations et parfaitement documenté.



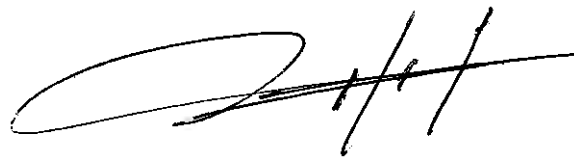
Dans ce rapport je n'ai fait que relater les faits, vérifier la conformité des pièces et de la procédure engagée pour cette demande d'autorisation unique.

Je note que sur l'ensemble des observations écrites sur les registres d'enquête ainsi que dans les courriers reçus, bon nombre de prises de position, d'interrogations sont similaires et convergentes.

Dans mes conclusions motivées jointes au présent rapport, je développe point par point mes avis relatifs aux différents intervenants, observations et courriers reçus tout en commentant les réponses apportées par le demandeur dans son mémoire réponse

En conséquence,

Je déposerai le présent rapport accompagné de mes conclusions motivées, des pièces annexées, des dossiers d'enquête avec les pièces jointes paraphés par mes soins le vendredi 11 novembre 2015 à la sous préfecture de Cambrai pour avis de Monsieur Le sous préfet , à charge pour ce dernier de transmettre l'ensemble à la DDTM (service eau environnement-Cellule Energies, Lutte contre les Nuisances et Paysages), conformément aux directives de l'article 08 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Nord prescrivant cette enquête.



Fait à Auberchicourt le 09 décembre 2015
Jean Pierre ORZEL
commissaire enquêteur

Le présent rapport comporte ONZE pages paraphées par mes soins

(voir mes conclusions motivées présentées en dossier séparé et joint au présent rapport.)